



Délibération n°2024-04 relative au Vote du Budget

L'an deux mille vingt-quatre, le treize Février, à dix-sept heures le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence Armel GOURVIL, Président du C.C.A.S.

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 2 Février 2024

Etaient présents : Armel GOURVIL, président, Pascale ALBERT, vice-présidente, Chantal VAUTRIN, Yveline TREBAOL, Jacques RIOU, Maurice LUCAS, Philippe ABALAIN.

Etaient absent(s) excusé(s) : Catherine PREMEL-CABIC (absente), Myriam BOUGARAN (absente), Geneviève LAURENT (absente et excusée), Tayeb-Alexandre S'HIEH, Inspecteur principal des Finances publiques (excusé).

Assistaient également au Conseil d'Administration Manon LERAND, Directrice générale des services, Yves-François COLLIOU, Responsable Finances-Ressources, Anne-Lise JACOLOT, Responsable du C.C.A.S.

Le secrétariat a été assuré par : Chantal VAUTRIN

Il est donné lecture des propositions de crédits inscrites au Budget Primitif du C.C.A.S pour l'Exercice 2024.

Ce Budget, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme 43 100.00 € en Section de Fonctionnement et à la somme de 500.00 € en Section d'Investissement, se décline comme suit :

1. Section de Fonctionnement : 43 100.00 €

Dépenses :

- Chap.011 - Charges à caractère général : 34 600.00 €.
- Chap. 65 - Autres charges de gestion courante : 8 500.00 €.

Recettes :

- Chap. 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 10 772.72 €
- Chap. 70 – Produits des services du domaine : 21 500.00 €.
- Chap. 74 – Dotations – subventions : 10 727.28 €.
- Chap. 75 – Produits divers de gestion courante : 100.00 €.

2. Section d'Investissement : 500.00€

Dépenses :

- Chap. 27 – Autres immobilisations financières : 500.00 €.

Recettes :

- Chap. 27 – Autres immobilisations financières : 500.00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif du C.C.A.S pour l'Exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé à la présente délibération.

Votes : 7

- POUR : 7
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance

Wans



fait à Bohars, le 15 Février 2024

Le Président du C.C.A.S

Armel GOURVIL

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex Téléphone : 02 23 21 28 28 Télécopie : 02 99 63 56 84 Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.